

## 1942 – 2022 – Il y a quatre-vingts ans !

Ce soir, nous sommes réunis dans cette belle église historique de Saint-Jacques sur Coudenberg. C'est la paroisse royale et, depuis 1986, la cathédrale du diocèse aux Forces armées belges. Elle est pavoisée *ad vitam aeternam* avec les drapeaux belges, reprenant les glorieuses citations de l'Armée. En élevant le regard vers ces emblèmes, le souvenir de la guerre nous revient, dont celui de la Seconde Guerre mondiale.

Après la campagne militaire des dix-huit jours de mai 1940, la Belgique est occupée par la *Wehrmacht*. Le territoire belge, à l'exception des cantons de l'Est qui sont annexés à l'Allemagne nazie, est placé sous le contrôle direct d'une administration militaire, qui dispose de deux unités de police : la *Feldgendarmarie*, dépendante de la *Wehrmacht*, et la *Gestapo*, qui fait partie de la SS.

La Belgique compte alors quelque 65 à 70 000 Juifs, dont la majorité est arrivée au cours de la décennie précédant la guerre. Ils ont fui la discrimination et les persécutions de l'Europe de l'Est, puis de l'Allemagne nazie, se dirigeant vers Anvers, port traditionnel d'embarquement des migrants, et vers Bruxelles. Le 28 octobre 1940, l'administration militaire allemande impose des mesures qui privent les Juifs de leurs droits fondamentaux. Dix-sept ordonnances successives permettront à l'Occupant d'identifier et de recenser les Juifs, à les exclure de l'économie, c.-à-d. à rendre l'économie belge *Judenrein*, à les isoler et à préparer leur déportation. Ainsi, en 1941, le couvre-feu est imposé aux Juifs et ils sont assignés à résidence à Bruxelles, Anvers, Liège et Charleroi. L'émigration leur est interdite. Ils sont tous contraints de s'affilier à l'Association des Juifs en Belgique (AJB), une entité équivalente aux *Judenrat*, qui sera contrainte de constituer des registres et des listes familiales. Enfin, c'est le 27 mai 1942 qu'est promulguée l'obligation de porter l'étoile jaune, le point final avant la déportation !

Fixons-nous donc un moment sur l'année 1942.

- C'est déjà la 4<sup>ème</sup> année de guerre. Au début, les forces de l'Axe sont à leur apogée, en Europe continentale et en Afrique du Nord. Dans le Pacifique, le Japon contrôle la majorité des îles. Toutefois, au milieu de l'année, les fronts se bloquent. Les forces de l'Axe commencent à reculer. D'après les historiens, c'est l'année charnière pour les opérations militaires terrestres de la 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale.

- En Belgique, la situation intérieure se détériore. L'occupation devient plus répressive. Les partis fascistes belges, établis avant la guerre en Flandre et en Wallonie, collaborent plus activement avec les Occupants et, parallèlement, la résistance intérieure belge, formée dès 1940, prend de l'ampleur.

Le 6 mars 1942, une ordonnance allemande instaure le travail obligatoire en Belgique. Le contexte militaire explique ce besoin de main-d'œuvre. La mesure suscite de plus en plus de protestations. Les Allemands déporteront ensuite des civils belges afin qu'ils travaillent dans des usines en Allemagne.

L'année 1942 sera sombre pour les Juifs de notre pays.

- Le 8 mai, 12 000 Juifs enregistrés à l'AJB sont convoqués pour une mise au travail. Quelque 4 000 d'entre eux tombent dans le piège, par crainte de mettre leur famille en danger. Ils se rendent à la caserne Dossin de Malines, ouverte le 27 juillet 1942 pour y concentrer les Juifs et les Roms. De là, ils doivent partir à leur insu vers les camps de la mort. Le 1<sup>er</sup> convoi de 1 000 Juifs quitte Malines le 4 août, **il y a quatre-vingts ans**.

- La convocation au travail des Juifs est un échec. Les Allemands ne parviennent pas à remplir leur quota. La *Sicherheitspolizei-Sicherheitsdienst* (SIPO-SD) procède alors aux premières arrestations de masse. Anvers est visée avec 4 grandes rafles (les 15-16 août, 28-29 août, 11-12 septembre et 22-25 septembre). A Bruxelles, 1 rafle est organisée la nuit du 3 au 4 septembre. Dans le Nord de la France, 500 Juifs sont arrêtés et envoyés à la caserne Dossin. Ces rafles marquent le début des persécutions de plus en plus systématiques, en vue des déportations des Juifs de Belgique.

- Le 29 août, l'un des directeurs de l'AJB, Robert Holzinger, est tué par balle en pleine rue et le bureau de l'AJB est incendié par la résistance juive. En réaction aux lois injustes, la résistance armée et celle des civils s'organisent dans les familles.

- Dès septembre, certains membres de l'AJB prennent leurs distances avec celle-ci et se lient à un organe clandestin de résistance : le Comité de défense des Juifs (CDJ). Cette organisation, dont les 7 membres fondateurs sont Juifs mais issus de tendances politiques diverses, était un lieu de rencontres

secrètes d'hommes et de femmes, juifs ou non. Unis par une commune volonté de participer à des missions dangereuses, ils vont sauver des adultes et des enfants menacés.

Le CDJ se dote d'une puissante structure locale et nationale, ce qui lui permet de nouer des coopérations avec d'autres structures, comme les administrations communales, pour l'obtention de documents officiels, et l'Œuvre nationale de l'enfance (ONE).

De nombreux hébergements sont aussi trouvés via l'important réseau catholique.

- Ainsi l'abbé André, vicaire à Saint-Jean Baptiste à Namur, sillonna la campagne pour sauver plus de 300 adultes et enfants. Le père Bruno, bénédictin formé à l'abbaye du Mont-César à Louvain, sauvera 390 enfants. Maître Albert van den Berg, avocat à la Cour d'appel de Liège, capitaine invalide de la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale et résistant de la 2<sup>nde</sup> Guerre mondiale, réussit avec le réseau de monseigneur Kerkhofs, évêque de Liège, à placer 300 enfants à Banneux. L'avocat fut arrêté en 1943 par la Gestapo et mourut en captivité en avril 1945 au camp de concentration de Neuengamme. Monseigneur Kerkhofs hébergera chez lui le grand-rabbin Solomon Ullmann et cachera le rabbin de Liège et sa famille dans un couvent.

- Il est parfois « hasardeux » de citer un nom, au risque d'en oublier d'autres, mais en ce lieu de prière, il est indiqué de nommer Suzanne Moons-Lepetit. Elle est enseignante, membre de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) et résistante belge de la 2<sup>nde</sup> Guerre mondiale. Sous son pseudonyme de « Brigitte », elle est affectée à la section Enfants de la CDJ et chargée de la recherche de lieux d'accueil. Elle démarcha des établissements catholiques au nord et au sud du pays. Grâce à une lettre d'accréditation d'une des plus hautes autorités ecclésiastiques, elle contribue au placement de quelque 600 enfants. « Brigitte » est reconnue en 1999 « Juste parmi les Nations », à titre posthume, comme maître van den Berg et monseigneur Kerkhofs, l'abbé André et le père Bruno ayant reçu cette haute distinction de Juste de leur vivant (en 1968 et 1964).

- Le « Comité » parvient quant à lui à constituer un réseau de 138 institutions d'obédience catholique et de 700 familles d'accueil, ce qui permet de sauver jusqu'à 3 000 enfants. En y ajoutant les institutions de toute obédience, le nombre d'enfants sauvés avoisine les 4 000 enfants pour la Belgique. Quelque 3 à 4000 enfants furent en outre sauvés par l'action directe des parents avec des voisins, collègues de travail ou amis<sup>1</sup>. Les enfants furent accueillis tous azimuts, cachés, nourris et éduqués dans des circonstances de grand danger.

- Entre 1942 et 1944, 25.490 Juifs et 353 Tziganes ont été déportés depuis la caserne Dossin vers Auschwitz, à bord de 28 trains de transport. C'est un peu moins que la moitié de la communauté juive de Belgique.

Pour conclure ce bref exposé historique, il est bon de rappeler que, durant la 2<sup>nde</sup> Guerre mondiale, des « civils-sauveurs » ont aidé à faire triompher la paix. Ils s'y sont engagés, ensemble avec les nombreux soldats, belges et alliés, et les résistants. Pour le réseau catholique en Belgique, 134 prêtres et sœurs ont été nommés « Justes parmi les Nations ».

*« Chacun de ceux qui ont lutté et chacun de ceux qui ont souffert pendant la 2<sup>nde</sup> Guerre mondiale lancent un appel fervent à la solidarité, à la fidélité et à la vigilance de tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté ».*

Ces paroles de feu le lieutenant-colonel honoraire baron Jean Bloch sont toujours d'actualité.

---

<sup>1</sup> Il y avait quelque 13.000 enfants juifs en Belgique avant la Guerre. 5.000 sont déportés sans retour. Restent donc en 1945 quelque 8.000 enfants survivants, dont environ 3000 à 4000 sauvés par les diverses institutions et donc environ 4.000 sauvés grâce aux contacts directs que les parents avaient avec des voisins, avec des collègues de travail ou avec des amis, attestant leur intégration citoyenne dans la vie du pays qui les avait accueillis.